



53^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur exécutions extrajudiciaires

Intervention du Luxembourg

26 juin 2023

Merci, Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne et remercie le rapporteur spécial pour son travail.

Monsieur Tidball-Binz,

Comme vous l'écrivez dans votre rapport, les Etats sont « directement responsables des vies des personnes privées de liberté ». Nous entendons que cette responsabilité s'étend aussi au bien-être physique et mental en général des détenu-e-s. La privation de la liberté ne dédouane pas les Etats de leur responsabilité de respecter, protéger et réaliser les autres droits humains des personnes détenues.

Vous identifiez de nombreuses solutions pratiques et juridiques pour y contribuer. L'incarcération devrait être le dernier recours et non la première mesure en justice : il faut favoriser la prévention et les approches de justice préventive. S'il faut absolument y avoir recours, le but de la prison devrait être de « reconstruire des vies » et non pas d'y mettre fin.

Ma délégation encourage aussi tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, afin de permettre au Sous-comité contre la torture de visiter les lieux de détention et de faire des recommandations pratiques qui permettront de réduire les décès en détention.

Monsieur Tidball-Binz,

Dans votre conclusion, vous citez la vision profondément humaniste du juge retraité Edwin Cameron : ce dernier a également contribué aux [Principes du 8 mars pour une approche de la justice pénale fondée sur les droits humains](#). Comment faire partager plus universellement cette vision ?

Je vous remercie.

(1m30s – 249 mots)